

CIF Priorités du Conseil interprofessionnel pour la formation CIF • 2023-2028

Organe consultatif tripartite institué par la loi genevoise sur la formation professionnelle (LFP), le Conseil interprofessionnel pour la formation – CIF – concrétise le partenariat entre l'Etat et les associations professionnelles patronales et syndicales en matière de formation professionnelle.

En vue de la législature 2023-2028, les membres du CIF ont mené un important travail de réflexion visant à identifier et relever les défis qui se présentent en matière d'information, d'orientation, de formation professionnelle et continue. En définissant les sept priorités réunies dans ce document, qui s'inscrit dans la continuité des précédentes éditions, le Conseil s'est doté d'un outil essentiel permettant de cibler les efforts des partenaires pour les années à venir.

Les actions et les mesures visant à mettre en œuvre cette feuille de route sont issues d'une large consultation auprès des partenaires de la formation. Elles seront régulièrement examinées - dans le cadre des travaux du CIF et de ses commissions - et adaptées si nécessaire.

La version détaillée des Priorités, assortie des actions et mesures, est consultable en ligne sur la page du CIF à l'adresse www.ge.ch/lc/cif.





Priorité 1

Développer les places d'apprentissage en dual

Le développement des places d'apprentissage en entreprise est un enjeu majeur pour notre canton qui recense le taux d'apprenties et apprentis le plus bas de Suisse. Il s'agit de renforcer la formation professionnelle initiale dans les secteurs public et privé et de responsabiliser les entreprises à offrir davantage de places AFP et CFC pour former la relève et remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, également dans un souci d'une plus grande employabilité. Pour cela, il est nécessaire d'agir dans plusieurs domaines: développer des mesures de facilitation et de soutien aux entreprises, renforcer l'information sur la filière AFP et l'accompagnement des jeunes, ainsi que sensibiliser les entreprises publiques et privées à leur responsabilité sociale de former.



Priorité 2

Promouvoir et valoriser la formation professionnelle

Les filières professionnelles offrent des perspectives extraordinaires. Elles permettent d'accéder aux plus hauts niveaux de formation, tout en donnant un avantage certain pour s'insérer sur le marché de l'emploi. Les actions d'information et de promotion menées en partenariat avec les milieux professionnels sont centrales pour faire découvrir la richesse des métiers et renforcer l'attrait de la filière professionnelle auprès de tous les publics. Ceci est d'autant plus important dans notre canton où la grande majorité des jeunes s'oriente d'abord vers les filières générales. Il s'agit également d'accroître l'offre de maturité professionnelle intra et post CFC, qui est encore peu développée à Genève, et de renforcer l'information sur les possibilités d'accès aux écoles supérieures (ES) et hautes écoles spécialisées (HES).



Priorité 3

Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions

Les évolutions sociétales, notamment la numérisation, l'évolution démographique et la transition écologique, posent d'importants défis au système de formation professionnelle, qui doit s'adapter et innover. Ceci passe notamment par des actions de développement durable, une meilleure prise en compte de l'égalité des chances dans la formation, des processus de formation innovants et le renforcement des compétences transversales des personnes en formation. Il s'agit également d'intégrer une approche prospective, en partenariat avec les différents acteurs, pour développer la formation et l'employabilité.



Priorité 4

Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, en particulier au cycle d'orientation

Le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) doit continuer à être renforcé pour permettre une meilleure orientation de l'ensemble des élèves et valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes, de leurs parents et du corps enseignant. Pour ce faire, un étroit partenariat entre l'Ecole, l'OFPC et les milieux professionnels est essentiel.



Priorité 5

Encourager la qualification professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans aux parcours non linéaires ou en rupture de formation

La Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail se sont engagés à ce qu'au moins 95% des jeunes jusqu'à 25 ans possèdent un titre du degré secondaire II. A Genève, ce taux était de 87,9% en 2020. Malgré la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, encore trop de jeunes interrompent chaque année leur formation sans certification dans notre canton, augmentant ainsi leur vulnérabilité économique et sociale. Dans l'objectif d'encourager la qualification professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation, il est essentiel de développer les mesures de préqualification en collaboration avec les milieux professionnels, de soutenir les entreprises dans les modalités d'accompagnement des jeunes et de renforcer les synergies entre les différents partenaires.



Priorité 6

Développer les compétences et la formation des adultes tout au long de la vie

La certification professionnelle et la formation continue des adultes sont essentielles pour répondre à la demande croissante de personnel qualifié. Avec les évolutions rapides de la société et de l'économie, il est nécessaire d'adapter constamment ses compétences. La formation tout au long de la vie permet aux individus de se perfectionner, de progresser et d'enrichir leur parcours professionnel et personnel. Pour relever les nombreux défis, il est essentiel d'agir dans trois domaines clés: favoriser l'accès à la qualification professionnelle des adultes, renforcer l'offre de formation pour améliorer l'employabilité et promouvoir la reconversion professionnelle, en collaboration avec le Conseil pour le développement de l'employabilité.



Priorité 7

Favoriser l'intégration professionnelle des personnes issues de la migration à travers la formation

Renforcer la formation et la qualification des personnes issues de la migration est un moyen essentiel pour favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Des programmes de formation spécifiques, tels que des cours de langue, des stages et des formations professionnelles, leur permettent d'augmenter leur employabilité. Pour ce faire, il s'agit d'informer et d'orienter le public migrant vers les mesures les plus appropriées et de l'accompagner durant son parcours de formation. Enfin, il est central de renforcer la collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués.